

Conquêtes et sociétés coloniales au XIXe siècle.

Cartes p. 110-111

Lexique : civiliser, code de l'indigénat, colonie, missionnaire p. 120-121

I- Les causes

Au XIX^e siècle, les Européens conquièrent de nombreux territoires en Asie, en Océanie et en Afrique : c'est la « course aux colonies ». Le **nationalisme (sentiment que sa nation est supérieure aux autres)** pousse les Européens aux conquêtes. Les Britanniques s'emparent des Indes et les Français de l'Indochine. L'empire colonial français se développe surtout en Afrique à partir de la conquête de l'Algérie en 1830.

L'**impérialisme** européen s'appuie aussi sur les « 3C » : **commerce** (matières premières, débouchés pour l'industrie), **christianisation** des populations par des **missionnaires** et **civilisation** (apporter le progrès en construisant, en éduquant et en soignant).

La théorie du racisme permet de justifier la colonisation : les races supérieures ont le devoir et le droit d'éduquer les races inférieures (Ferry, Blum, Hugo).

II- Un exemple de la conquête : l'Algérie

La conquête de l'Algérie débute par la libération d'une enclave, la baie d'Alger, devenue camp retranché de pirates musulmans esclavagistes. **Le 14 juin 1830, le roi Charles X envoie une armada**

Laquelle obtiendra le 5 juillet la reddition du dey, représentant du pouvoir turc. Puis en 1847, le chef des rebelles Abd el-Kader est vaincu. L'Algérie devient colonie française en 1947 et les premiers départements sont créés l'année suivante.

En 1871, la pacification est terminée et la colonisation peut se faire.

Les débuts sont difficiles pour les colons car dans certaines régions d'Algérie, le climat est rude et les maladies nombreuses.

Les terres cultivées sont étendues, des ports sont construits, des routes, des voies ferrées, des écoles primaires, une université permettent d'éduquer. Des dispensaires et des hôpitaux permettent de soigner les populations reculées.

L'Algérie est une colonie de peuplement.

Les indigènes sont soumis au droit français et ne sont pas citoyens. Le **code de l'indigénat** régit leur vie mais aussi la loi islamique pour l'état civil, les mariages, la justice civile.

III- Des statuts différents.

La France choisit une **administration directe** par de fonctionnaires de la métropole. Sa **politique s'assimilation** vise à faire adopter une culture française (Voir L'Algérie). Elle crée aussi des **protectorats** (Maroc, Tunisie) qui consistent à prendre en charge la défense et la politique étrangère du pays occupé.

Le Royaume-Uni choisit l'administration indirecte et une **politique d'association** qui consiste à s'appuyer sur les autorités locales.

IV- Des sociétés bouleversées.

Il est indéniable que la colonisation a permis le développement des pays occupés mais au prix souvent d'injustices : Confiscation des terres et des mines, travail forcé. Petit-à-petit les élites indigènes éduquées prennent conscience du mépris des colons et la domination est dénoncée.